



La demande de label EFCK pour la saison 2018 débutera dès le jeudi 28 décembre 2017. Les clubs pourront faire leur demande depuis l' Espace Club dans la partie « Labellisation ». Cette année, les clubs devront respecter 40 critères sur les 46 proposés. La campagne de labellisation restera ouverte **jusqu'au 31 mars 2018**. Pour accéder à la demande de label, il faut avoir, au préalable, communiqué le projet associatif du club à la fédération et activé l'affiliation pour la saison 2018.

Nous vous rappelons que le label EFCK est un gage de votre démarche qualité auprès de vos partenaires publics et privés.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires sur le label EFCK, vous pouvez contacter le service accompagnement aux structures à l'adresse suivante : [accompagnement@ffck.org](mailto:accompagnement@ffck.org)